

RAVALEMENT DES FACADES DES ECOLES G. FLAUBERT ET J. FERRY

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : RAVALEMENT DES FACADES DES ECOLES G. FLAUBERT ET J. FERRY

Mode de passation : **MARCHE DE TRAVAUX**

PROCEDURE ADAPTEE suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Offre de base obligatoire au présent marché consiste à effectuer les réparations et à réaliser le ravalement des bâtiments suivant le descriptif des travaux défini ci-après.

Options :

Option n°1 – Nettoyage haute pression des surfaces non peintes ou autre solution adaptée

Option n°2 - Entoilage avec couche de peinture d'enrobage

L'opérateur économique devra obligatoirement répondre à l'offre de base.

Variante : les variantes ne sont pas autorisées.

Délais d'exécution :

Réalisation des travaux : entre le 15 juin et le 28 août 2015 (y compris période de préparation).

Les prix sont fermes, définitifs, non révisables et non actualisables.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Modification de détail au dossier de consultation : La Ville de Maromme se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Date limite de remise des offres

➤ **Le 22 MAI 2015 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre pour : "Ravalement des façades des écoles G. Flaubert et J. Ferry"

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.
Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **Le 22 MAI 2015 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé :**

<https://www.marchespublics.adm76.com>

(La copie de sauvegarde est fortement conseillée)

OBTENTION ET REMISE DU D.C.E.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr ou sur le site de l'ADM 76 <https://www.marchespublics.adm76.com>

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI 2 téléchargeables gratuitement.

Les pièces constitutives du marché (par ordre de priorité décroissante) sont les suivantes:

- L'attestation sur l'honneur.
- Un dossier de références similaires et tout document permettant d'apprécier le travail réalisé datant de moins de 3 ans.
- Les habilitations
- Attestations URSSAF
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Un R.I.B ou R.I.P.
- L'Acte d'Engagement entièrement complété, paraphé et signé.
- Le présent C.C.P., paraphé, signé.
- L'attestation de visite dûment complétée.
- le planning d'exécution des travaux
- Un mémoire technique complet et détaillé (fiches techniques, détails d'exécution des travaux, choix des matériaux...)

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus seront écartés.

JUGEMENT DES OFFRES :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération :

1° Prix : 60 %

2° Mémoire technique détaillé : 40%

- choix technique des matériaux, mode de réalisation des travaux 20 %
- fiches techniques 10 %
- délai de réalisation 10 %

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat).

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse».

Elimination des candidats

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

- candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées au présent C.C.P.
- candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

Renseignements :

D'ordre administratif : Secrétariat du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28

Mail. pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

D'ordre technique : M. GRESEL, Directeur du pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 22 03 Fax : 02 32 82 22 28

Mail : patrick.gresel@ville-maromme.fr

- Langue utilisée : Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

- Unité monétaire : Le marché sera conclu en Euros.

Date d'envoi du présent avis : le 29/04/ 2015